

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents 76
Votants 82

Objet :

**DEMANDES
D'EXONERATION DE LA
TEOM 2019**



N°6/13/10/2018

L'an deux mille dix huit, le 13 octobre à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marçillac Saint Quentin sous la Vice Présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Vice Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 21 septembre 2018*

Etaient présents :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP, M. David GOURVAT,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
BOUZIC : M. Cyril VIELESCOT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. Francis COUSIN,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Raymond BROUSSE,
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, Monsieur Jérôme PEYRAT,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER,
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS, M. Eric ROQUES,
PAULIN : Madame Valérie DAVER,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme BRIDE ROYE, Madame Elisabeth GARCETTE,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : M. J-J de PERETTI, Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Pierrette BELMONT,
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. D. THIBART,
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813106-DE
Regu le 18/10/2018

ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Madame Isabelle ROUSSEAU,
ST VINCENT DE COSSE : M. Xavier MARQUEZE,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
STE MONDANE : M. David DURAND,
STE NATHALENE : Mme Brigitte AUDOUARD,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,
THONAC : M. Pascal GUEGAN,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRIGNAC : M. Ciry BREAU, Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,

Mme Marlies CABANEL, (*commune de Sarlat La Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Excusés : Madame Mélanie PROVOST (*commune de Florimont Gaumier*), M. Guy ESTRUC (*commune de Jayac*), tous les délégué(e)s de la commune de Vitrac.

Procuration : M. Pierre CHEVALIER à M. Dominique HERMENAULT (*commune de Borrèze*), M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*), Mme Magalie LOPEZ à M. Gérard TEILLAC (*commune de St Crépin Carluet*), M. Georges de Méyère à M. Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*).

Présents sans voix délibérative : M. Alain VILATTE (*commune de St Crépin Carluet*), M. Guy LOISEAU (*commune de Vézac*).

Le Président de séance expose que le Comité Syndical du SICTOM du Périgord Noir doit prendre une délibération avant le 15 octobre de l'année en cours pour fixer les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui seront appliquées au cours de l'année suivante :

Il rappelle que :

L'article 1521-III du CGI autorise l'exonération de la TEOM pour les locaux à usage industriel et commercial à l'exclusion de toute partie dévolue à l'habitation, ainsi que pour les immeubles munis d'un appareil d'incinération d'ordures ménagères agréé et normalisé.

Aussi, il y a lieu d'examiner les demandes d'exonération de la TEOM des propriétaires suivants :

- ETS COSTE (Monsieur Genson) – 24250 LA CHAPELLE PECHAUD
- SA SOUILLAC – Naudissou – 24202 SARLAT CEDEX
- M. André PIMOND – 24290 LA CHAPELLE AUBAREIL
- SARL DUPUY – Lafon – 24290 MONTIGNAC
- SA Jean RAYNAL TRANSPORTS – BP N° 40 - 24570 LE LARDIN pour ses locaux de Montignac,
- M. Jean Paul CHRISTOFLOUR – 40 Rue du 4 septembre – 24290 MONTIGNAC pour les parcelles AT 400, AP 230, AS 74
- ETS SAVIMAT – Route des Eyzies – 24290 MONTIGNAC

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813106-DE
Regu le 18/10/2018

- GRAND GARAGE DE LA DORDOGNE, concessionnaire PEUGEOT – Avenue de la Dordogne –24200 SARLAT (cette entreprise loue auprès de la SCI CHARDARD Pré de Cordy des locaux à usage de concession automobile)
- MAG SARLAT (propriétaire du magasin GIFI - MEYZIEU BAZARD – Pré de Cordy – 24200 SARLAT) – ZI la Barbière – 47300 VILLENEUVE SUR LOT
- EURL JP DECO – Route de Souillac – 24200 SARLAT
- SCI J.M.G. – Bonnefon – ST CREPIN ET CARLUCET
- VM DISTRIBUTION – Agence VM BOISSIERE SARLAT – ZI de Madrazes – 24200 SARLAT
- SCI FREMY C/DEVIERS R – Franqueville – 24290 MONTIGNAC
- ALLEZ ET CIE – Maison Blanche BP N° 79 – 24200 SARLAT
- M. MEYNOT Hervé Maurice / ETS MEYNOT HERVE – Route de Doissat – 24170 ST LAURENT LA VALLEE
- SCIERIE France PLOTS – Deban Didier – ZI Franqueville – 24290 MONTIGNAC
- STE REXEL France pour son local situé ZI de Madrazès à SARLAT, loué à M. Jacques Auguste Ringoot – 30 rue du Commandant Maratuel – 24200 SARLAT
- SCI FRANQUEVILLE – ZA Franqueville – 24290 MONTIGNAC
- M. Pierre MERCIER – Mécanique Générale – Pouch – 24590 ARCHIGNAC
- SA PERIGORD AMEUBLEMENT MENAGER – Chemin des Sables – 24200 SARLAT LA CANEDA pour la parcelle DW 43
- SAS SARLAT IMMOBILIER-CENTRE LECLERC – Chemin des Sables – 24200 SARLAT LA CANEDA (N° propriétaire PBCDQP) pour les adresses 9067 La Gare Sud, 9112 La Gare Sud, 9999 La Gare Sud et 0010 Rue du Stade
- SCI DEVAL – Roudeyroux – 24200 VITRAC (N° propriétaire PBCB5C) pour les parcelles A 1293 1039 1040 1041 138 aux adresses suivantes : 11A Roudeyroux et 357 Roudeyroux – 24200 CARSAC.
- SCI LE SAULOU – M. VEYSSIERE Pierre – Le Saulou – 24200 SARLAT (N° propriétaire PBCB8X) pour la parcelle CE 4
- SCI SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU ROQUAL – M. NOEL CIE BOUSCASSE – Le Roqual – 24200 CARSAC AILLAC – (N° propriétaire PBCB5G) pour les parcelles AA 44 et AA 45 aux adresses suivantes : 288A Le Roqual et 328 Le Roqual
- M. CLOUP Etienne Jean-Louis époux BORDES Bernadette Sylvie – Route du Lot – 24200 SARLAT (N° propriétaires MBTQH8 et MBVQHZ) pour les parcelles CE 7 et 8 aux adresses suivantes : 16 Route du Lot et 18 Route du Lot
- M. GAILLARD Jacques – La Garenne/La Baronie – 24210 BARS (N° propriétaires MBHRH8 et MBHRH9) pour l'adresse 0042 La Plaine – 24290 Thonac.
- SCI BCP GERANT DAS NEVES – Vialard – 24200 SARLAT LA CANEDA (N° propriétaire PBCGSG) pour les adresses 9001F, 9019 ET 9019A Les Vignasses – 24200 SARLAT LA CANEDA. L'entreprise STYLES ET FENETRES a signé un contrat d'élimination de ses déchets avec le SPIC du SICTOM du Périgord Noir
- SCI FONCIERE JARDEL – Route de Thonac – 24290 MONTIGNAC (N° propriétaire PBCPSQ) pour l'adresse 100 A Les Abattoirs – 24290 MONTIGNAC. Les locaux sont à usage de garage automobile ; l'entreprise dispose de filières agréées pour l'élimination de l'ensemble de ses déchets.

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813106-DE
Regu le 18/10/2018

- SCI P C 3 – Pech Biel – 46090 LE MONTAT (N° propriétaire PBCJG3) pour les adresses 9001 Avenue de la Dordogne et 4 Avenue Joséphine Baker – 24200 SARLAT
- M. BRETEL Pierre – Peyreplate – 24590 BORREZE (N° propriétaire MBTNF9) pour l'adresse 71 Peyreplate – 24590 BORREZE
- SCI LA FOURNERIE NORD – La Chapelle Péchaud – Le Bourg – 24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE (N° Propriétaire PBCTV2) pour les adresses 17D et 1581 La Fournerie Nord – 24220 VEZAC
- SA NATIXIS LEASE IMMO GESTIONNAIRE – 4 Place de la Coupole – 94220 CHARENTON LE PONT (N° Propriétaire P996GX) pour l'adresse 9001F Avenue Aristide Briand – 24200 SARLAT.
- MME FREYTET Huguette – Les Trois Moulins – 24170 SAINT POMPON (N° propriétaire MBVRMZ) pour l'adresse 316 Croix de Bel-Air – 24250 DAGLAN
- M. FREYTET Albert Christian Bernard – Le Château de Bel-Air – 24250 DAGLAN (N° propriétaire MBTWN8) pour l'adresse 0317 Croix de Bel-Air – 24250 DAGLAN.

Ces propriétaires ont bénéficié d'une exonération pour 2018 et, à ce jour, leur situation n'a pas évolué.

Deux nouvelles demandes nous sont parvenues :


- **M. VEAUX Pierre** – 14 Rue des Ecoles – 46090 ESPERE (N° propriétaire MB2BW5) pour l'adresse 22 Rue Jean de La Fontaine – 24200 SARLAT.
Ce propriétaire loue le local concerné à la société AEC (AUDIT ET CONSEILS COMPTABILITE) laquelle fait valoir un contrat de prestation avec EASYTRI pour l'élimination de l'intégralité des déchets issus de son activité.
- **MAG SARLAT 2** – Rue Nicolas Leblanc – ZI La Barbière – 47300 VILLENEUVE SUR LOT pour l'adresse Route du Lot – 24200 SARLAT.
Les locaux de cette SCI sont occupés par le magasin GIFI lequel dispose d'un contrat d'élimination des déchets signé avec la société SUEZ.

Vu l'article 1521 du Code Général des Impôts,
Après avis du Bureau Syndical réuni le 9 octobre 2018,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'accorder** l'exonération de la TEOM, pour l'année 2019 à l'exclusion de toute partie dévolue à l'habitation à :

- **M. VEAUX Pierre** – 14 Rue des Ecoles – 46090 ESPERE (N° propriétaire MB2BW5) pour l'adresse 22 Rue Jean de La Fontaine – 24200 SARLAT.
Ce propriétaire loue le local concerné à la société AEC (AUDIT ET CONSEILS COMPTABILITE) laquelle fait valoir un contrat de prestation avec EASYTRI pour l'élimination de l'intégralité des déchets issus de son activité.
- **MAG SARLAT 2** – Rue Nicolas Leblanc – ZI La Barbière – 47300 VILLENEUVE SUR LOT pour l'adresse Route du Lot – 24200 SARLAT.
Les locaux de cette SCI sont occupés par le magasin GIFI lequel dispose d'un contrat d'élimination des déchets signé avec la société SUEZ.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 13 octobre 2018


 Vice-Président,
 Jean-Pierre DUBOIS
 du
 PÉRIGORD
 NOIR

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813106-DE
Regu le 18/10/2018